

Formation

Faire face à la déclaration d'inaptitude du salarié

Le prononcé de l'inaptitude d'un salarié à son poste de travail par le médecin du travail engendre un certain nombre d'obligations à la charge de l'employeur.

Objectifs

Maîtriser les différentes étapes liées à la procédure d'inaptitude, savoir réintégrer le salarié à un poste de travail compatible avec les préconisations médicales émises, connaître les règles en matière de reclassement du salarié inapte, envisager le licenciement du salarié inapte.

Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale.

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

½ journée (3,5 heures)

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

① Comprendre l'avis d'inaptitude ② Bien mener ses recherches de reclassement ③ Informer et consulter son CSE ④ Formuler une proposition de reclassement ⑤ Faire face à l'impossibilité de reclassement

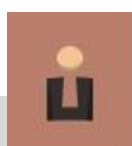
Tarifs

400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !